



DCM DU 14 DECEMBRE 2023

Dossier suivi par :  
Direction générale  
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.299

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 14 décembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

**Date de convocation** : 8 décembre 2023 - **Date d'affichage** : 20 décembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**18 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

**11 excusés** : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Eric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Awena KERLOC'H et Anne-Laure OULED-SGHAÏER.

**11 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Jean-Christophe GILBERT), M. Christophe GAUTIER (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Anne VIOT), M. Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY) et Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Mme Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Elsa ROUSSEL) et Mme Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES.

## SOUTIEN AUX POPULATIONS CIVILES DE GAZA

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire interministérielle ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 27 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'appel au fond de solidarité lancé aux collectivités territoriales émis par Cités Unies France le 17 novembre 2023 ;

La collectivité s'est engagée depuis de nombreuses années auprès de Cités Unies France, qui agit avec l'ensemble des collectivités françaises pour aider les territoires lors d'une crise.

En octobre dernier, l'Etat d'Israël et sa population ont subi une attaque terroriste perpétrée par le Hamas, faisant plus d'un millier de victimes. Cette attaque terroriste a également conduit à la prise de nombreux otages civils. Depuis, l'armée israélienne mène une opération militaire contre le Hamas, d'une intensité inédite sur la Bande de Gaza, avec des bombardements massifs. De nombreuses infrastructures et quartiers sont détruits et le bilan humain est extrêmement lourd, avec plus d'une dizaine de milliers de morts dont des enfants.

Afin de concrétiser l'élan de solidarité qui se met en place, Cités Unies France, en partenariat avec le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP), ont décidé d'ouvrir un Fonds de solidarité pour soutenir et venir en aide aux civils palestiniens touchés. Cette initiative fait écho également à l'appel du Président de la République pour un cessez le feu et une aide humanitaire à Gaza.

Ce fond visera à agir au service d'une action de réhabilitation, en aval de l'urgence humanitaire et en complémentarité des organisations internationales et de l'aide internationale des États. Le fonds de solidarité pourrait envisager, parmi d'autres actions et dans un premier temps, de prioriser une aide auprès de familles gazaouies travaillant pour l'Institut Français de Gaza et rapatriées en France récemment. Également, pour répondre aux conséquences de ce conflit à Gaza et en Cisjordanie, un soutien aux infrastructures médicales pourra être envisagé.

Dans la lignée de ce qui est fait habituellement en pareilles circonstances, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide d'un montant de 1 500 € qui sera versée sur le compte ouvert à cet effet par Cités Unies France, et prélevée sur l'article 6574 qui présente les crédits suffisants à cet effet.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € ;
- **DIT** que le montant sera prélevé sur l'article 6574 et versé sur le compte dédié aux populations de Gaza de Cités Unies France ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffre,  
Le Maire,  
Guillaume BÉGUÉ

